

Troisième séance, jeudi 24 mars 2011

Présidence de M^{me} Yvonne Stempfel-Horner, présidente

SOMMAIRE: Commissions. – Assermentation. – Projet de loi N° 224 sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme; deuxième lecture et vote final. – Projet de loi N° 229 portant dénonciation du concordat concernant la Haute école suisse d'agronomie; entrée en matière, première et deuxième lectures et vote final. – Motion M1099.10 Jean-Noël Gendre/Ursula Schneider Schüttel (imposition des dépenses pour les ressortissants étrangers [abrogation art. 14 al. 2 LICD]); prise en considération. – Rapport N° 233 sur le postulat P2046.08 Stéphane Peiry/Pierre Mauron (système de contrôle interne); discussion. Résolution Antoinette de Weck/Jean-Daniel Wicht (Soutenons la Patrouille des glaciers!); dépôt et prise en considération. – Elections judiciaires. – Elections.

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: MM. Albert Bachmann, Jacques Crausaz, Alex Glardon, Markus Ith, Bruno Jendly, André Schoenenweid, Edgar Schorderet et Emanuel Waeber.

M^{me} et MM. Isabelle Chassot, Georges Godel et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du jeudi 24 mars 2011

Projet de loi instituant un Fonds cantonal de l'énergie

Jean-Daniel Wicht, président, Daniel Brunner, Claudia Cotting, Jean Deschenaux, Josef Fasel, Joe Genoud, Michel Losey, Christa Mutter, Nicolas Rime, André Schoenenweid, Edgar Schorderet.

Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une pisciculture de remplacement

Dominique Butty, président, Bernard Aebischer, Bruno Boschung, Dominique Corminbœuf, Louis Duc, Christiane Feldmann, Yvan Hunziker, Jacques Vial, Michel Zadory.

Rapport sur l'activité de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données pour l'année 2010

Jean-Denis Geinoz, président, Solange Berset, Antoinette de Weck, Bruno Fasel-Roggo, Denis Grandjean, Bernadette Hänni-Fischer, Ueli Johner-Etter, Jean-Pierre Siggen, Parisima Vez.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et MM. Anne-Sophie Peyraud, Frédéric Chassot, Liliane Hauser, Viviane Collaud, Christof Bergamin et Chad Jorgenson, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de mars 2011.

– Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre.

Projet de loi N° 224 sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme¹

Rapporteur: Gilles Schorderet (*UDC/SVP, SC*).

Rapporteuse de minorité: Nicole Lehner-Gigon (*PS/SP, GL*).

Commissaire: Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.

Deuxième lecture²

ART. 1 à 3

Le Rapporteur. En préambule, je tiens à vous informer que la Commission parlementaire ne s'est pas réunie à la suite de la première lecture et que je confirmerai le projet bis de la Commission à la lecture des articles et vous demande de suivre ses propositions et de les accepter. A titre personnel, je dois vous dire que je suis déçu de l'issue des débats de la première lecture. Déçu que certains groupes n'aient pas fait confiance à leurs représentants au sein de la Commission, déçu mais pas

¹ Message pp. 412ss.

² Entrée en matière et première lecture le 22 mars 2011, *BGC* pp. 339ss.

surpris que certains aient tourné leur veste. Un important personnage de la politique fribourgeoise me disait il y a quelques jours, que dans certains partis on pense blanc le matin, noir à midi et rouge le soir. Eh bien, cela se confirme. J'ai dans la main le résultat de la procédure de consultation de la loi qui nous intéresse. Suite à cette procédure, il y a eu neuf petites modifications rédactionnelles avant que le Conseil d'Etat nous présente le projet de loi N° 224. Je peux vous dire que quand je lis les propositions et remarques de certains partis, qui entre autres regrettent que la convention d'intégration n'ait pas été retenue dans le projet, et que je les compare avec les votes des députés en première lecture, cela me laisse songeur. Mesdames et Messieurs les Députés, prenez vos responsabilités et entamons la deuxième lecture. A la deuxième lecture, au premier chapitre, la Commission, comme je l'ai annoncé, maintient à l'article 2^{bis} la convention d'intégration.

Le Commissaire. Je vous prie d'abord, à l'article premier et au titre, d'accepter la proposition plutôt rédactionnelle du Conseil d'Etat, qui en vertu de l'article 190 de votre règlement sur le Grand Conseil, est habilité à faire cette proposition d'amendement. C'est suite à l'intervention de M^{me} la Députée Cotting, que je remercie en passant, qui était très attentive. Il faut être cohérent et à chaque fois parler des migrantes et des migrants et pas comme tout à l'heure, parler d'étrangers. Je crois qu'on serait incohérents si on avait deux notions différentes mais qu'on visait au fond la même chose. Les juristes vont se demander ensuite est-ce que le Grand Conseil pensait à autre chose quand il parle d'étrangers et le titre mentionne migrants et migrantes. En ce qui concerne le titre, je me réfère à l'intervention et la proposition de M. le Député Nicolas Repond qui disait qu'il faut d'abord parler des migrantes et ensuite des migrants. En allemand, on prend d'abord la forme féminine. Je me suis laissé convaincre et, sous réserve de dispositions contraires dans les directives cantonales de technique législative, je vous prie de l'inverser également dans le titre et de parler d'abord des migrantes et ensuite de migrants. C'est purement esthétique.

En ce qui concerne les autres articles, je confirme la première lecture de l'article premier et de l'article 2, là le Conseil d'Etat est d'accord avec la proposition de la Commission qui reprend plus ou moins la législation fédérale. En ce qui concerne l'article 2^{bis}, la convention d'intégration, je vous prie de simplement confirmer la première lecture, c'est à dire de ne pas introduire cette disposition comme le souhaiterait la Commission.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). J'ai été quelque peu surpris par la tournure prise par le débat en première lecture concernant l'article 2^{bis} et la proposition de prévoir une convention d'intégration dans notre nouvelle loi cantonale et par son côté aussi très, je dirais presque trop, émotionnel. Si j'interviens ce matin, c'est pour vous convaincre ou tenter de vous convaincre, de revoir la décision prise en première lecture concernant cette convention d'intégration. La signature d'une convention d'intégration par la personne migrante dé-

sirant s'établir dans notre pays est un acte symboliquement fort. Le fait qu'elle ne pourra s'appliquer qu'à une certaine catégorie de migrants ne doit pas être une raison pour la refuser. D'ailleurs, elle figure dans le droit fédéral. Reprendre cette disposition dans notre législation cantonale, c'est aussi de nature à rassurer une partie importante de nos concitoyennes et de nos concitoyens qui éprouvent des craintes et un certain sentiment de peur face aux problèmes provoqués par une migration mal maîtrisée. Beaucoup d'intervenants ont avancé mardi après-midi l'argument des coûts provoqués par une telle mesure, pour proposer son refus. Mais, le fait qu'une mesure provoque des coûts ne doit pas être un argument pour la refuser. Je m'imagine le tollé qui serait provoqué dans les rangs du groupe socialiste si un député ou une députée socialiste faisait une proposition de réinsertion sociale et qu'un député ou une députée du centre droit se levait et disait qu'il la refuse parce qu'elle coûte quelque chose. J'ai un peu de peine avec cette argumentation-là. Et je pense aussi, il est vrai que cela a un coût, mais il vaut mieux investir en amont plutôt que de devoir corriger des problèmes en aval. Et une intégration mal maîtrisée, on le sait toutes et tous, provoque des coûts collatéraux extrêmement élevés et en particulier pour les services sociaux de nos communes, sans parler de l'aspect humain qui devrait être prioritaire. Et une personne bien intégrée, à mon avis c'est l'objectif aussi humain que nous devons avoir. On a parlé de 10 000 francs.

Wie unsere deutschsprachigen Kollegen es manchmal so schön formulieren: Ich habe den Eindruck, dass dieser Betrag durch die sogenannte Handgelenk-mal-Pi-Formel bestimmt wurde.

Et là j'aimerais bien entendre peut-être M. le Commissaire nous rassurer sur le sérieux d'un tel montant qui a été avancé et que je mets d'ailleurs très sérieusement en doute. Finalement, le fait que cette mesure provoquera, il est vrai, un travail supplémentaire, n'est non plus pas de nature à justifier un refus. Si on devait refuser toutes les propositions qui provoquent un certain travail, je pense que le Grand Conseil ne prendrait probablement plus beaucoup de décisions, ce qui peut-être ferait plaisir à notre ministre des finances, mais ça, c'est une remarque tout à fait personnelle. Donc, ce n'est pas parce que quelque chose provoque un travail qu'il faut le refuser. Et je pense que si on veut maîtriser vraiment le problème de l'intégration, eh bien, cela nécessitera un très gros travail. On ne peut pas seulement demander des efforts aux personnes migrantes, mais c'est aussi au niveau de nos autorités, en particulier nos autorités communales, que nous devons poursuivre et encore accentuer notre travail pour améliorer cette intégration. Je crois qu'il s'agit d'un enjeu majeur de notre société moderne. Pour les raisons que je viens de citer, je vous prie instamment de revenir sur la décision de la première lecture et d'accepter cette convention d'intégration.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Suite au vote de mardi en plénum des articles du projet de loi sur l'intégration des migrantes et des migrants et la prévention du racisme, le groupe socialiste confirmera tous les résultats de la première lecture, car nous revenons un peu plus à la loi-cadre que le Conseil d'Etat nous avait proposée

en commission. Nous confirmerons également avec la même ardeur la suppression de l'article 2^{bis} sur la convention d'intégration. En effet, inscrire un article sur une convention d'intégration, même sous une forme potestative, est une mauvaise idée car son application ou les résultats sur le terrain ne concerneraient qu'environ 20 à 25% des migrants et migrantes, ne seraient pas forcément équitables pour ces migrants concernés, ne pourraient pas être imposés aux personnes pouvant faire valoir un droit de séjour pour un motif tel que «époux ou épouse d'une personne suisse» ou «détentriche d'un permis d'établissement», coûteraient 10 000 francs par cas, imposeraient de nouvelles tâches aux communes et leur occasionneraient des frais qui comporteraient d'ailleurs le risque d'application hétérogène. Il serait contraire aux intérêts du canton et de la Suisse de les imposer à des personnes dont nous avons besoin, par exemple pour les personnes hautement qualifiées. Et je rappelle que tout ce que cette convention d'intégration voudrait ou pourrait réaliser est déjà mis en pratique dans le canton de Fribourg, mais avec tact et humanisme par M. Pochon et son Service de la population et des migrants (SPoMi) ainsi que par le Bureau de l'intégration et son délégué M. Tétard, qui font tous très bien leur travail. Il suffit de voir le succès qu'a eu la dernière conférence des communes pour l'intégration des migrantes et des migrants qui s'est déroulée le 6 octobre 2010 à l'auditoire Josef Deiss de l'Université de Fribourg et qui était comblé de monde.

Finalement, pour les députés qui auraient encore des doutes sur l'inefficacité et je dirais même sur la partialité qu'elle engendrerait chez ou parmi les migrants, je vais prendre un simple exemple entre deux migrants travaillant ensemble dans le même bureau. L'un est mexicain et devrait passer par une convention d'intégration, alors que l'autre est espagnol, parle la même langue maternelle, et n'aurait jamais l'obligation de passer par une convention d'intégration. D'où toute la partialité de cette mesure qui engendrerait des sentiments d'iniquité parmi les migrants et les migrantes. Cette reconnaissance mutuelle que l'article 69 de notre Constitution promet ou promet, c'est sur le terrain et non sur le papier qu'il faut l'appliquer, par exemple avec des projets tels que Marly sympa, qui a été soutenu par la Confédération et qui a reçu l'unique prix de l'intégration en Suisse pour l'année 2009. D'autres villes d'ailleurs comme Bulle et même aussi Zürich ont compris les bienfaits de ce type d'initiative et s'y sont aussi lancés. Je rappelle que le canton de Fribourg est un canton modèle en termes d'intégration. Pour ces raisons, je vous convie fortement à confirmer les résultats de la première lecture en ce qui concerne la suppression de l'article 2^{bis}.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Permettez-moi de vous inciter à maintenir les débats de la première lecture en ce qui concerne l'article 2^{bis} notamment. En effet, cette convention d'intégration qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et a déchaîné pas mal de passions figure déjà dans le droit fédéral d'une part et d'autre part, comme me disait ma grand-mère, c'est tellement plus beau quand c'est inutile. Pourquoi? Parce qu'elle sera, on l'a vu, inapplicable à une énorme majorité de

personnes. Alors pourquoi vouloir absolument inscrire dans notre loi un système qui sera par définition discriminatoire, qui ne sera même pas applicable et qui aura pour les communes non seulement des coûts, mais également des répercussions très négatives sur tout l'effort d'intégration qui a été fait dans le canton de Fribourg qui, je le rappelle, est un canton qui est très en avance en matière d'intégration? Lundi encore, je remettais le prix d'intégration à une entreprise, une PME active dans la construction et même dans le bois, un secteur qui est extrêmement mis à mal actuellement tant la concurrence est rude, mais qui a, par sa volonté et parce que justement il n'y avait aucune obligation, réussi à introduire des mesures d'intégration absolument exceptionnelles et qui ont vraiment atteint leur but. Alors encore une fois, pourquoi voulons-nous absolument changer quelque chose qui fonctionne? Merci de soutenir les premiers débats.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Ich lade Sie auch noch einmal ein, diesen Artikel 2^{bis} nicht anzunehmen und somit die erste Lesung zu bestätigen.

Ich glaube, dass wir uns hier im Saal einig sind: Integration ist ein zweiseitiger Weg. Es braucht von beiden Seiten... Der Kanton Freiburg und die Migrantinnen und Migranten sind bereit, diesen Weg zu gehen. Die Gemeinden sind bereit und haben schon bewiesen, dass sie diese Aufgabe zusätzlich vermehrt annehmen wollen und haben schon verschiedene Projekte in die Wege geleitet.

Die Konvention in der Integrationsvereinbarung ist eine Massnahme bei Problemfällen. Und auch da sind wir uns einig, dass bei Problemfällen, die sich integrieren wollen, man vermehrte Massnahmen treffen muss.

Hingegen bin ich nicht der Meinung von André Ackermann, dass dieser symbolische Beitrag vermehrt dazu beitragen wird, diese Integration zu unterstützen. Es ist einfach ein administrativer Aufwand. Sie sehen in Alinea 2 im dritten Absatz, dass die Gemeinden dies begleiten. Dies ist selbstverständlich. Aber die Massnahmen sollen sie begleiten und nicht die Administration; Rapporte schreiben zu müssen, die dann wieder kontrolliert werden müssen.

In diesem Sinne lade ich Sie wirklich ein, die erste Lesung zu bestätigen.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Le principal argument qui est souvent revenu est la difficulté de faire une convention d'intégration, ainsi que ses coûts. Vous savez que la convention d'intégration sera faite lorsque la personne qui demande un permis se rend pour le demander et la personne qui délivre le permis décide si cette personne a besoin d'une convention d'intégration afin de mettre des mesures pour qu'elle soit mieux intégrée. Ces mesures sont bien sûr imposées dans le but de mieux intégrer la personne, de faire une prévention sociale qui aura des coûts ultérieurement si cette personne-là est mal intégrée, des coûts sociaux par rapport à cette personne mais aussi par rapport à ses enfants. Le suivi de cette convention d'intégration sera faite par la commune. La commune aujourd'hui a des commissions de naturalisations qui ont l'habitude

de travailler, qui travaillent comme la commission des naturalisations du Grand Conseil, qui sont pondérées avec les personnes qu'elles reçoivent. J'ai participé à une de ces commissions communales que je préside où ça s'est très bien passé. Les enfants étaient là, on a discuté calmement, la personne est repartie contente de cette séance et on a pu constater si elle était intégrée ou pas. Dans ce cas-là, elle était très bien intégrée et nous étions très contents. Le groupe qu'on était là, on ne travaille pas, comme certains, avec un prix de l'heure élevé. On travaille avec un jeton de présence de 30 ou 50 francs je crois, pour les personnes qui sont là, pour une séance. Ça ne va pas nous ramener le coût de cette séance à 10 000 francs pour surveiller et suivre cette convention d'intégration. Je pense que dans ce cas-là, les coûts de 10 000 francs dont vous parlez sont entièrement surévalués. Le groupe démocrate-chrétien veut vraiment une intégration et veut vraiment prévenir les problèmes sociaux et pour le bien des personnes qui devraient être intégrées, il soutiendra ce projet avec la convention d'intégration incorporée dans le projet de loi.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). J'ai un peu l'impression, en écoutant certains intervenants, qu'on va faire signer une convention d'intégration à tous les migrants qui ne ressortent pas de l'Union européenne. On l'a déjà dit dans le débat, tel n'est pas le cas et cette convention d'intégration telle qu'elle a été rédigée par la commission, est un outil à disposition des autorités, à disposition du SPoMi, pour les personnes qui ont des difficultés d'intégration. J'ai envie de poser la question aux adversaires de la convention d'intégration, que proposez-vous aux migrants qui rencontrent des difficultés pour s'intégrer dans notre société ici en Suisse? Si on n'a pas la convention, il n'y a rien.

Ensuite, au niveau des coûts, je vais quand même signaler, parce qu'on sort des chiffres à longueur de débat, 10 000 francs, que personne jusqu'à présent n'a été capable de nous dire comment ces 10 000 francs ont été calculés. Or, une convention d'intégration est un contrat qui est passé entre les migrants et les autorités, qu'il s'agit de signer et ensuite il faut suivre un cours. On est très loin de ce montant de 10 000 francs qui est un peu tombé du ciel comme ça et que personne n'est capable de justifier. Je vous invite à accepter la convention d'intégration telle que proposée par la commission, c'est-à-dire un outil qu'on met à la disposition des autorités.

La Rapporteuse de minorité. J'ai bien entendu ce que disait M. Ackermann, il parle d'effet émotionnel. C'est vrai qu'il y a un effet émotionnel parce que quand on parle d'étrangers, que voit-on? On voit les demandeurs d'asile qui dealent de la drogue, on voit les bandes d'étrangers, les roumains qui traversent le pays pour commettre des délits et c'est vrai que ça gêne notre démocratie, ça gêne notre qualité de vie. Mais il faut bien se rendre compte que ces étrangers-là ne cherchent pas à être intégrés et ne seront pas du tout concernés par une convention d'intégration.

M. Ducotterd dit qu'il a pu constater que des étrangers étaient bien intégrés. J'ai eu l'occasion de relire

une interview de M^{me} Giannada, qui est le pendant de M. Pochon pour le Valais, et elle citait tout un tas de cas où elle disait que c'était tellement difficile d'évaluer la véritable intégration des étrangers. Elle parlait par exemple d'un Iranien de 30 ans qui a fait toute sa scolarité dans le Haut-Valais, qui parle parfaitement le dialecte et qui fait une demande de naturalisation. A ce moment-là, on fait un peu une enquête sur lui, donc c'est dire si les services des étrangers ont des possibilités de faire des enquêtes, et on s'aperçoit qu'il est retourné en Iran pour se marier avec une jeune fille de 13 ans. En Suisse, ça tomberait sous le coup de la pédophilie. Alors évidemment, M^{me} Giannada, disait: «On constatait que cet Iranien était tout à fait bien intégré, ben voilà, sa demande de naturalisation a été suspendue.» Elle parlait aussi d'un Egyptien, marié à une Suisse, qui paraissait aussi tout à fait bien intégré et elle apprend qu'il va retourner en Egypte pour faire exciser sa petite fille. Alors elle le convoque, elle essaie de le convaincre, mais c'est vrai: comment juger de l'intégration?

Pour finir, j'aimerais quand même dire à M. Peiry qui affirme que hors de la convention d'intégration il n'y a rien, quand même c'est faire injure aux services de la migration, au bureau qui s'occupe de tous ces problèmes et qui a déjà depuis plusieurs années mis sur pied tout un éventail de cours et d'interventions pour procurer le plus de possibilités aux migrantes et aux migrants de s'intégrer. Alors je pense qu'on ne peut pas dire qu'il n'y a rien dans le canton pour l'intégration. Et pour conclure, j'aimerais redire ce que j'ai dit mardi, c'est que les étrangers qui viennent chez nous, qui demandent des permis d'établissement, ce sont des étrangers qui souhaitent s'installer, ce sont des étrangers dont on a besoin et dont on profite. On profite de leur travail et on profite de la manière dont ils participent au financement de toutes les assurances sociales et je pense que ce sont ces étrangers-là qu'on doit avoir en tête en discutant de la migration. C'est pour ça que, encore une fois, je vous demande de confirmer le résultat du vote de mardi et de voter contre la possibilité d'une convention d'intégration qu'on ferait signer aux migrants qui souhaitent s'installer chez nous.

Ackermann André (*PDC/CVP, SC*). J'aimerais intervenir pour corriger un peu ce qui a été dit par ma collègue Christiane Feldmann, comme quoi Feldmann-Ackermann ce n'est pas tout à fait la même chose peut-être, et par M^{me} Lehner. La caractéristique de la convention d'intégration, c'est que c'est une mesure qui intervient en amont et ça, on l'a trop oublié je crois dans cette salle. Je ne conteste pas les énormes efforts qui ont été faits dans le domaine de l'intégration, mais prévoir une convention d'intégration, c'est intervenir en amont et éviter certains problèmes quasiment insolubles après. Il est évident qu'il ne faut pas se leurrer, il ne faut pas mettre la tête dans le sable, mais si on prévoit une convention d'intégration et que la personne qui devrait la signer ne l'accepte pas, eh bien, une décision négative sera prise. Moi, ça ne me gêne pas. La convention d'intégration représente un contrat entre la personne migrante et notre pays et je pense que c'est important que la personne qui est décidée à venir

s'établir en Suisse signe ce contrat en connaissance de cause.

Le Rapporteur. Je remercie les intervenants qui soutiennent les propositions de la commission. A l'article premier, bien-entendu je rejoins à titre personnel, puisque la commission ne s'est pas prononcée, mais je pense qu'on peut facilement rejoindre la proposition de M. le Commissaire de remplacer le terme «étrangers» par «migrants».

A l'article 2^{bis}, cette convention d'intégration, même si on ne peut l'imposer qu'à 30% des migrants et qu'il n'y en aura que 5 ou 10% qui en auront besoin, est bénéfique car c'est beaucoup plus facile de s'intégrer pour un Portugais ou un Serbe que pour un Somalien ou un Tamoul. Je ne crois pas non plus, comme certains intervenants l'ont dit, au chiffre avancé en première lecture de 10 000 francs par convention. Que compte-t-on dans ce montant? Les cours de langue, les cours de mode de vie en Suisse... Mais ces cours pour favoriser une bonne intégration, il faudra de toute façon les organiser. Ce n'est pas le fait que le SPoMi fasse signer un document qu'il transmet à la commune de résidence et que la commune contrôle l'application de la convention, qui devrait coûter une pareille fortune. M. le Commissaire et plusieurs intervenants nous ont dit que le canton faisait déjà beaucoup en matière d'intégration et que l'outil de la convention n'était pas nécessaire. Eh bien, Mesdames et Messieurs, la Commission des naturalisations auditionne parfois des dames qui vivent depuis bientôt 20 ans en Suisse et qui ne parlent et ne comprennent pas une des langues de notre canton. Pauvre femme qui vit dans sa cuisine, attend que son mari rentre le soir du travail pour pouvoir parler dans sa langue d'origine ou alors ne peut parler qu'avec des gens qui viennent de la même région qu'elle. Je ne parle pas de l'accompagnement de ses enfants dans leur scolarité. Et ces dames demandent la nationalité suisse! Ce ne sont pas des migrantes qui sont là depuis un ou deux ans. Est-ce cela que vous voulez? Avec cet exemple, on voit que certaines communes ne font pas leur travail.

Ensuite on parle d'imposer cette convention, mais elle peut aussi l'être de façon volontaire et c'est cela qui devrait être souhaitable.

Par ailleurs, on dit qu'on fait beaucoup de travail dans le canton pour l'intégration, on félicite le Bureau de l'intégration, mais si je prends la synthèse, la réponse à la consultation, le parti socialiste juge que certains projets menés par le Bureau de l'intégration sont de médiocre qualité malgré les aides financières versées par la Confédération. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est la réponse du parti socialiste à la consultation de la loi. Donc on voit qu'il y a encore du travail à faire en matière d'intégration. Je vous propose de soutenir la version bis de la commission.

Le Commissaire. Je vous remercie d'abord pour ce débat que je ne trouve pas émotionnel mais objectif et sobre. Le Conseil d'Etat vous prie de confirmer les premiers débats. M. le Député Ackermann soutient le projet bis en arguant notamment que ces conventions ont une valeur symbolique psychologique. Il a été éga-

lement dit qu'elle va servir comme prévention sociale. M. Ducotterd, lors du débat de mardi, avait parlé de la violence juvénile et d'autres problèmes. C'est vrai qu'il y a peut-être une valeur symbolique, je l'admets, mais c'est aussi dangereux de dire que si on a une convention ce sera la panacée. C'est un peu jeter de la poudre aux yeux. C'est créer une illusion: maintenant, on aura des solutions parce qu'on aura une convention d'intégration et tout va changer. Ce n'est pas le cas du tout. M. Peiry dit qu'il faut donner cet instrument à l'administration, il faut donner cet instrument à la Police des étrangers. Mais M. le Député Peiry, l'administration, les spécialistes ne veulent tout simplement pas de cet instrument, pour des raisons que vous avez vues aussi en commission, j'y reviendrai. Alors pourquoi imposer à quelqu'un un outil qu'il ne veut pas? C'est plus que superfétatoire, ça dérange, puisque le but qui est visé par votre proposition de convention est atteint d'une autre manière à Fribourg. D'abord, il a été souligné que l'intégration marche bien à Fribourg. Dans les cantons alémaniques, à Bâle notamment, cette convention est là pour atteindre les personnes étrangères, alors que chez nous, nous avons un réseau qui fonctionne très bien, on peut atteindre d'une autre manière les personnes étrangères. Le SPoMi fait ce travail actuellement, donc il suit les gens. Quand il y a une autorisation d'entrée, quand il y a une prolongation d'un permis de séjour B ou quand il y a le passage à un permis C, le SPoMi contrôle si la personne respecte les valeurs de la Constitution fédérale, la sécurité de l'ordre public, la volonté de participer à la vie économique, d'acquérir une formation, les connaissances du mode de vie en Suisse et surtout aussi l'apprentissage d'une langue nationale. Il est également contrôlé s'il y a une condamnation. Alors que voulez-vous faire de plus avec une convention d'intégration?

Je juge quand même nécessaire de répéter que ça ne concerne qu'une très mince partie de la population étrangère. Il faut quand même répéter que ça ne s'applique:

1. ni aux requérants d'asile;
2. ni aux réfugiés qui ont obtenu l'asile;
3. ni aux étrangers admis provisoirement mais qu'on ne peut pas refouler;
4. ni aux ressortissants de l'Union européenne et de l'AELE (et la plus grande partie de la population étrangère vient du Portugal, de France et d'Allemagne);
5. ni aux ressortissants d'autres pays tiers mais qui bénéficient de la libre circulation des personnes;
6. ni aux titulaires d'un permis C; ceux qui ont un permis d'établissement, on ne peut pas leur faire signer une convention d'intégration, mais ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas les expulser s'ils sont devenus criminels ou s'ils sont surendettés;
7. ni aux ressortissants des pays tiers admis en vue de l'exercice d'une activité lucrative, soit tous les spécialistes qu'on va chercher parce que notre économie en a besoin.

Selon le chef du SPoMi, les exceptions ce sont des personnes exerçant une activité d'encadrement religieux ou d'enseignement de la langue et de la culture du pays d'origine, typiquement les imams, et l'autre catégorie c'est le regroupement familial des personnes possédant un permis B. Un étranger qui a un permis C a droit à ce que son épouse vienne vivre ici en Suisse. Donc une convention ne sert à rien. Par contre, quelqu'un qui a un permis B et qui veut faire venir son épouse ou son époux en Suisse, c'est la seule catégorie où on pourrait faire une convention. Et là, le travail est déjà fait actuellement. Donc on contrôle s'ils sont bien intégrés ou non.

Encore une fois, à notre avis, la convention d'intégration est superflue puisqu'elle existe dans le droit fédéral, donc on pourrait l'introduire sans qu'une base légale cantonale ne soit encore créée.

En ce qui concerne les coûts, M. Ackermann a bien dit, en allemand on dit: «Handgelenk mal Pi». Comment est-on arrivé à ce chiffre de 10 000 francs? J'admets que c'est un peu le cas. On nous a posé la question du coût. Alors qu'avons-nous fait? On a pris les chiffres de Bâle et de Soleure. On a vu qu'à Soleure il y avait un poste dans le budget de 500 000 francs. Il y avait 50 personnes qui étaient visées par une telle convention, on en a donc déduit que ça faisait 10 000 francs par personne. Peut-être que c'est moins, peut-être que c'est plus. Mais il est évident qu'il faudrait créer un appareil. Et surtout, M^{me} Feldmann l'a souligné la dernière fois, on va imposer aux communes une nouvelle obligation. Les communes doivent assurer le suivi de l'application de la convention d'intégration, donc les communes devraient désigner quelqu'un qui contrôle, un shérif peut-être qui va contrôler aussi (*rires*) partout: «Est-ce que vous êtes vraiment bien intégré?» Et il y aura des communes qui ne vont rien faire. Il y aura des communes qui iront contrôler, dire: «Voilà, est-ce que vraiment... etc.». Il y avait aussi des propositions en commission qui voulaient imposer des règles de comportement pour les étrangers et il faudra que pour chaque cas, la commune donne son préavis. Alors que les communes, je l'ai dit avant-hier, se plaignent toujours que le canton leur impose tout. Là, on laisse une autonomie et je vous prie de ne pas encore imposer une nouvelle obligation aux communes. Donc pour toutes ces raisons, je vous prie de confirmer la première lecture et de ne pas imposer aux communes un outil qu'elles ne désirent pas.

La Présidente. M. le Commissaire, en première lecture le Conseil d'Etat s'était rallié au projet bis et en deuxième lecture, vous confirmez la décision de la première lecture, c'est-à-dire que le Conseil d'Etat a changé d'avis?

Le Commissaire. C'est exact. On s'est rallié en première lecture parce qu'on a dit que finalement c'est une proposition potestative. Mais en vous écoutant maintenant, c'est vraiment une imposition et c'est vraiment faire croire aux gens qu'après, avec cette convention, on va résoudre les problèmes. Le Conseil d'Etat était très hésitant, mais puisqu'il y avait une grande majorité dans la commission, on ne voulait pas faire la guerre

pour cette convention. Mais il est clair que le Conseil d'Etat vous prie de confirmer les premiers débats.

– Au vote, la proposition de la commission d'introduire un article 2^{bis}, est rejetée par 52 voix contre 46 et 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 46.

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corninbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 52.

Se sont abstenus:

Brodard J. (SC, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP). Total: 4.

– Confirmation de la première lecture (avec amendement rédactionnel du Conseil d'Etat à l'article premier).

ART. 4 À 12

Le Rapporteur. Confirmation de la première lecture pour les articles 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11 et 12. On maintient la version de la Commission pour l'article 7. A l'article 7, puisque certaines communes – nous l'avons constaté – ne font pas leur travail et dans l'intérêt des migrants et des migrantes, nous devons imposer un répondant communal et pas seulement selon les ressources de la commune. Les petites communes ont la possibilité de nommer la Commission des naturalisations responsable de l'intégration. Je rappelle que chaque

commune en a une. Je maintiens donc la version bis de la Commission à l'article 7.

Le Commissaire. Je vous prie de confirmer le résultat de la première lecture. Il s'agit de reprendre le texte du Conseil d'Etat qui laisse la liberté aux communes dans la mesure des besoins et des ressources. Il serait inutile d'imposer à toutes les communes un délégué à l'intégration si certaines n'ont pas de migrants. Ce serait une administration complètement inutile. Pour les raisons qui ont été émises par Madame la Députée Aeby-Egger, il n'est pas recommandable de confier cette tâche à la Commission de naturalisation. Ils ont deux fonctions tout à fait différentes. Je vous prie de suivre la proposition qui a été faite par Madame la Députée Feldmann et de vous en tenir à la proposition du Conseil d'Etat, respectivement à la première lecture.

Le Rapporteur. Je me suis arrêté à l'article 7, mais on maintient aussi la version bis de la Commission à l'article 9. A l'article 9, la Commission a estimé qu'il était juste que toutes les forces politiques importantes présentes au Grand Conseil soient représentées au sein de la Commission cantonale d'intégration. Maintien de la version bis de la Commission pour l'article 9 également.

Le Commissaire. En ce qui concerne l'article 9 alinéa 2, je vous prie également de confirmer les résultats de la première lecture. Il est juste de dire que dans les commissions politiques, toutes les forces politiques doivent être représentées. Il y a peut-être eu une erreur dans la nomination. On va certainement encore corriger ceci.

Je vous ai dit avant-hier que le Conseil d'Etat dans sa séance de lundi a pris des décisions en ce qui concerne le renouvellement des commissions. Nous avons des directives dont un des critères est la présence de toutes les forces politiques. Ceci concerne les commissions que je qualifierais de politiques. En ce qui concerne les commissions techniques, commissions où des experts sont demandés, ça ne sert à rien. Nous avons peur que ceci crée un précédent et que l'on généralise cette formule. Pour ces raisons, le Conseil d'Etat vous prie de ne pas créer ce précédent et de ne pas exiger que les forces politiques soient représentées dans ces commissions.

– Au vote, la proposition de la commission (projet bis) à l'article 7, opposée à au résultat de la première lecture, est rejetée par 46 voix contre 45 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE,

PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vez (FV, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 45.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat):

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 46.

Se sont abstenus:

Bapst (SE, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). Total: 2.

– Au vote, la proposition de la commission (projet bis) à l'article 9, opposée au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat) est rejetée par 71 voix contre 20 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):

Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 20.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat):

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/

SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 71.*

Se sont abstenus:

Feldmann (LA, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

– Confirmation de la première lecture.

ART. 13

– Confirmation de la première lecture.

ART. 14 ET 15, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 87 voix contre 5. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 87.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Piller A. (SE, UDC/SVP). *Total: 5.*

Se sont abstenus:

Ducotterd (SC, PDC/CVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Rapporteur. *Total: 5.*

Projet de loi N° 229 portant dénonciation du concordat concernant la Haute école suisse d'agronomie¹

Rapporteur: **Markus Bapst** (PDC/CVP, SE).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Vielfach sitze ich hier, um Ihnen neue Konkordate zur Genehmigung zu empfehlen. Dieses Mal geht es darum, ein Konkordat ausser Kraft zu setzen.

Zum Inhalt der Botschaft habe ich eigentlich keine Bemerkungen. Die Kommission hat die Botschaft so aufgenommen, wie sie uns präsentiert wurde. Sie hat festgestellt, dass die Ausbildung, so wie sie heute besteht, am Standort in Zollikofen sogar noch ausgebaut wird und dass sich für die Studenten an sich nichts ändert.

Die Kommission hatte einige Fragen, vor allem zu der Finanzierung und zu den Immobilien. Ich gehe kurz auf diese Fragen ein:

In einer Frage, die aufgekomen ist, ging es um die Investitionsbeiträge des Kantons Freiburg. Dieser Beitrag von 1,5 Mio. Franken ist bereits bezahlt. Der Kanton Freiburg muss keine weiteren Beiträge an die Investitionen oder den Unterhalt der Gebäude leisten. Die Immobilien werden vollständig kantonalisiert, das heisst, gehen in die Hände der Fachhochschule des Kantons Bern über.

Eine weitere Frage betraf die Subventionierung und die Beiträge des Bundes. Diese ändern mit der Kantonalisierung der Schule nicht. Der Bund wird in gleichem Masse seine Beiträge leisten, wie er das bereits heute tut.

Die Kommission für auswärtige Angelegenheiten hat einstimmig Eintreten beschlossen und aus diesen Gründen auch einstimmig für die Annahme des vorliegenden Gesetzes, das den Austritt regelt, gestimmt.

Le Commissaire. Lorsque j'ai reçu, comme président du conseil d'administration de cette seule Haute école d'agriculture de Suisse, la dénonciation du concordat par les cantons de Zurich, Saint-Gall, Lucerne, Argovie et Bâle, nous étions en plein projet d'agrandissement avec un concours d'architecture, gagné d'ailleurs par un bureau d'architectes fribourgeois.

Au départ, cela n'a pas été facile de convaincre le canton de Berne d'accepter la cantonalisation de cette école. C'est grâce au travail remarquable de mon collègue Directeur de l'instruction publique bernois, Bernhard Pulver, qui a convaincu ses collègues d'abord, puis le Grand Conseil bernois ensuite, que la solution a pu être trouvée. Le but de cette école, son utilité ainsi

¹ Message pp. 444ss.

que le déroulement des négociations avec les autres cantons et le canton de Berne sont largement expliqués dans le message; je n'y reviendrai pas. Il faut remercier le canton de Berne d'avoir accepté d'assumer les dépenses supplémentaires de l'agrandissement et souligner que le canton de Fribourg, comme l'a dit le rapporteur, a déjà payé sa participation d'environ 1,5 million pour l'agrandissement en cours comme solde de tout compte. Le Conseil d'Etat relève encore que cette cantonalisation entraîne une diminution du coût facturé par élève, comme l'indique le message.

Le Conseil d'Etat vous propose donc d'accepter, par pragmatisme, la dénonciation du concordat de la Haute école d'agronomie de Suisse.

Veiz Parisima (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien soutient, dans son unanimité, la dénonciation de ce concordat, notamment parce que cela permet de rationaliser le travail de cette école et parce que cela entraîne des économies pour notre canton.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt le projet de loi portant dénonciation du concordat concernant la Haute école suisse d'agronomie. Ce sujet me touche spécialement. J'ai parcouru cet établissement, tout comme ma femme. Vous en connaissez les résultats. De plus et ensuite, notre premier fils est dans le sixième semestre et son frère prévoit d'y aller cet automne. La Haute école d'agronomie est maintenant intégrée dans la HES Berne, comme le remaniement des HES par la Confédération le prévoit. Alors c'est la suite logique d'approuver ce projet de loi! Moi, je le ferai avec une certaine émotion.

Le groupe libéral-radical vous invite à approuver ce projet de loi.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Ceci pour vous dire que le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié en profondeur et profondément ce projet et qu'il entrera en matière.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Im Sinne einer qualitativ hochstehenden, an einem Standort konzentrierten, effizienten Fachhochschul-Ausbildung in Land- und Forstwirtschaft begrüsst die Sozialdemokratische Fraktion die Aufhebung des Konkordats. Es ist ein Schritt, der ausgezeichnet in unser schweizerisches Hochschul-Bildungssystem passt.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). A l'instar des autres groupes, le groupe Alliance centre gauche accepte ce projet de loi.

Le Rapporteur. Ich stelle fest, dass alle Fraktions-sprecher den Gesetzesentwurf unterstützen. Ich habe dem nichts anzufügen.

Le Commissaire. Je remercie tous les intervenants, qui ont été très clairs.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 76 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Coting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Veiz (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 76.

Motion M1099.10 Jean-Noël Gendre/Ursula Schneider Schüttel
(imposition des dépenses pour les ressortissants étrangers [abrogation art. 14 al. 2 LICD])¹

Prise en considération

Schneider Schüttel Ursula (PS/SP, LA). Wir haben heute Morgen schon über Ausländerinnen und Ausländer gesprochen. In dieser Motion kommen wir auf einen anderen Aspekt zu sprechen. In der Motion verlangen wir die Abschaffung der Besteuerung nach Aufwand nach Artikel 14, Absatz 2 des Gesetzes über die direkte Kantonssteuer. Besser bekannt ist diese Besteuerung nach Aufwand unter dem Titel «Pauschalbesteuerung». Statt nach Einkommen oder Vermögen besteuert zu werden, wird der oder die Steuerpflichtige aufgrund einer Schätzung des Aufwandes besteuert, also nach den jeweiligen Lebenshaltungskosten. Dies erfolgt angeblich aus praktischen Gründen, weil die Überprüfung der ausländischen Einkommen schwierig sei. Die Pauschalbesteuerung widerspricht damit dem Grundsatz der Besteuerung nach der wirtschaftlichen Leistungsfähigkeit und der rechtsgleichen Besteuerung.

Der Staatsrat beantragt in seiner Antwort die Abweisung dieser Motion. Seine Argumente vermögen allerdings nicht zu überzeugen. Namentlich begründet er nicht, weshalb eine ungleiche Behandlung akzeptiert werden muss. Dagegen zitiert er über weite Teile seiner Antwort die Argumente der Konferenz der kantonalen Finanzdirektorinnen und Finanzdirektoren, sowie die Vorschläge des Bundesrates, die im vergangenen Jahr in die Vernehmlassung geschickt wurden. Es sind Argumente wie folgende: Die Pauschalbesteuerung sei ein volks- und regionalwirtschaftlich nützliches Instrument. Oder: Die Abschaffung würde die Steuereinnahmen senken, da Pauschalbesteuerte in andere Kantone umziehen würden.

Das aktuelle Beispiel des Kantons Zürich widerlegt diese Argumente. Der Kanton Zürich hat im Jahr 2008 die Pauschalbesteuerung in einer Volksabstimmung aufgehoben und zwar überraschend klar. Die Umsetzung erfolgt ab diesem Jahr. Die Aufhebung der Pauschalbesteuerung führt aber nicht zu sinkenden Steuereinnahmen, im Gegenteil. Etliche der betroffenen Gemeinden rechnen sogar mit höheren Steuereinnahmen in den einzelnen Fällen, in denen Pauschalbesteuerte wegziehen, da in deren Häuser und Wohnungen andere Vermögende einziehen, die normal veranlagt werden und somit mehr Steuern bezahlen als ihre Vorgänger. Die meisten Pauschalbesteuerten sind, entgegen den Warnungen der Befürworter einer Pauschalbesteuerung, geblieben.

Auch der Staatsrat argumentiert in seiner Antwort damit, dass die Attraktivität des Kantons sinken werde, wenn die Pauschalbesteuerung aufgehoben werde. Dem ist, nebst dem Hinweis auf die gegenteilige Erfahrung im Kanton Zürich, entgegenzuhalten, dass die Attraktivität vielmehr von der Lebensqualität im Allgemeinen und von anderen Qualitäten abhängt –

wie z.B. der vorhandenen Infrastruktur wie Schulen, öffentlicher Verkehr, medizinische Versorgung usw., die eben gerade genügende Steuereinnahmen voraussetzen.

Im Weiteren macht der Staatsrat geltend, die Pauschalbesteuerung spiele im Kanton Freiburg keine grosse Rolle. Ist da nicht ein gewisser Widerspruch zur Aussage vorhanden, die Attraktivität des Kantons Freiburg hänge von eben dieser Pauschalbesteuerung ab? Weshalb muss denn diese Pauschalbesteuerung aufrecht erhalten werden bleiben, wenn sie doch, wie der Staatsrat selber sagt, keine grosse Rolle spielt?

Die Pauschalbesteuerung behandelt wirtschaftlich gleichgestellte Personen steuerlich ungleich. Dies ist Grund genug, sie abzuschaffen, insbesondere dann, wenn sie keine grosse Rolle spielt.

Ich ersuche Sie daher, die Motion zu unterstützen.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Die Christlichdemokratische Fraktion lehnt die Motion zur Abschaffung der Pauschalbesteuerung ausländischer Staatsangehöriger ab.

Neben den Argumenten des Staatsrates ist unsere Fraktion vor allem auch aus folgenden zwei Gründen gegen die Motion:

1. Die Pauschalbesteuerung ist Teil der Instrumente des Steuerwettbewerbes. Unsere Partei ist für einen gesunden Steuerwettbewerb. Der Kanton Freiburg hat bei der Pauschalbesteuerung ausländischer Staatsangehöriger nie übertrieben, hat hierfür nie Reklame gemacht und kein «Dumping» betrieben. Wir sollten auch in Zukunft dafür sorgen, dieses Instrument moderat einzusetzen und es den modernen Gegebenheiten, entsprechend den Bundesvorgaben, anzupassen.

2. Freiburg steht nicht alleine da. Wir müssen vor allem unsere direkten Nachbarn Bern und Waadt beachten, welche viel zahlreichere Pauschalbesteuerte haben. Wenn wir die Pauschalbesteuerung abschaffen, geben wir gegenüber unseren direkten Nachbarn unseres Erachtens einen Trumpf aus der Hand und können uns dies, ob wir das wollen oder nicht, unseres Erachtens nicht leisten. Entgegen dem, was meine Vorrednerin gesagt hat, habe ich über den Kanton Zürich andere Informationen: Meines Erachtens sind sehr wohl Steuerkapitel aus dem Kanton Zürich abgewandert. Ob das zu Mindereinnahmen in den betroffenen Gemeinden geführt hat, kann ich nicht beurteilen. Vielleicht kann uns hier der Staatsrat noch Angaben dazu liefern. Nach meinen Informationen sind diese Kapitel vor allem in die angrenzenden Kantone ausgewandert, die davon profitiert haben und zwar anscheinend über Massen.

Eines ist aber sicher: Pauschalbesteuerte sind grundsätzlich mobil, weil sie eher gewohnt sind, den Wohnort wechseln zu können und sie können sich das auch leisten und sie werden es tun, wenn es für sie interessant ist.

Aus diesen Gründen bitte ich Sie, die Motion abzulehnen.

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance

¹ Déposé et développée le 17 mars 2010, *BGC* pp. 878s.; réponse du Conseil d'Etat le 16 novembre 2010, *BGC* p. 262.

de cette motion qui demande l'abolition des forfaits fiscaux. Bien que sensibles aux arguments des motionnaires, nous estimons, comme le Conseil d'Etat dans sa réponse, que ce genre d'imposition fiscale n'est pas très important dans notre canton. En effet, cela ne représente qu'une cinquantaine de contribuables pour un montant de 2,5 millions. Par contre, ce système d'imposition est important pour l'attractivité du canton qui doit continuer à avoir cette offre.

Pour ces raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre ne soutiendra pas cette motion.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). La motion Gendre/Schüttel a été examinée par le groupe libéral-radical. Mit dieser Vorlage wird effektiv mit Kanonen auf Spatzen geschossen.

Il y a environ cinquante contribuables qui sont concernés. Ces ressortissants étrangers se sont installés librement dans notre canton, mais aussi en connaissance de notre système en matière d'imposition. A voir, leurs impôts arrangent les finances cantonales. De quoi discutons-nous réellement? Ces contribuables sont taxés selon notre méthode de calcul, celle-ci se fait sur la dépense, par exemple le loyer. Le revenu doit être au moins cinq fois plus élevé que le loyer ou la valeur locative. Le calcul est actuellement discuté au niveau national par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et sera vraisemblablement durci. Pour reprendre le même exemple, le revenu sera au moins sept fois plus haut que le loyer. De plus, le seuil de l'assiette de l'impôt sera fixé à 400'000 francs pour l'impôt fédéral direct et les cantons devront également définir un montant minimal. En conclusion, nous préférons voir ces contribuables rester que partir. Permettez-moi de clore cette considération par un dicton: un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, ou dans la langue de Goethe: Lieber einen Spatz in der Hand als eine Taube auf dem Dach.

Le groupe libéral-radical rejette à l'unanimité cette motion et vous invite à en faire de même.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Cruel dilemme – en tout cas pour moi, syndic responsable des finances – que celui posé par nos collègues Schneider Schüttel/Gendre dans le cadre de leur motion. Elles mettent en confrontation d'un côté un problème d'éthique qui devient une denrée – semble-t-il – assez rare en politique et de l'autre côté, avec un raisonnement beaucoup plus pragmatique lié au pécuniaire, un problème évidemment financier. Les arguments du Conseil d'Etat vont dans le sens d'une logique en adéquation avec ce qui se passe dans notre Etat fédératif où chacun y va de ses propres sensibilités. C'est du reste un sujet récurrent qui préoccupe les différents directeurs cantonaux des finances. Au vu des turbulences qui agitent ce mode d'imposition, on va durcir le régime. Diverses modifications sont ainsi donc présentées. Dans la réponse du Conseil d'Etat, je crois qu'il y en a quatre. Ce dernier estime que les propositions vont dans le bon sens, car elles donnent une réponse plus cernée aux personnes qui contestent le système de l'imposition d'après les dépenses. Chaque canton a – semble-t-il – la possibilité de choisir ce qui lui convient le mieux. A cet

égard et comme l'ont relevé certains de mes collègues, pour ce qui concerne le canton de Fribourg, l'imposition selon les dépenses et les montants concernés sont faibles (environ 2,5 millions pour une cinquantaine de contribuables). Cette somme est relativement modeste en regard des montants annoncés dans les recettes cantonales. L'Alliance centre gauche souscrit cependant plus au principe d'éthique qu'à celui découlant d'intérêts financiers purs. L'Alliance centre gauche soutiendra la motion, sans grande illusion quant à son sort.

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC). Le représentant du parti socialiste essaie d'avoir encore des illusions pendant un certain moment. Je suis responsable des finances d'une commune et je trouve aussi que l'on peut essayer d'instaurer plus d'éthique au niveau de la gouvernance financière. Notre motion a plusieurs buts, notamment celui de montrer que sous prétexte de souveraineté fiscale cantonale, les instruments législatifs mis en place, bien que notre constitution fédérale dise clairement que l'imposition doit satisfaire au principe de l'égalité de traitement et de la capacité économique, ne font qu'inciter les cantons à un dumping fiscal qui ne fait qu'accorder des cadeaux fiscaux aux plus nantis. Pour le parti socialiste, cette concurrence est malsaine et prive les collectivités d'importantes sources de recettes. Cette motion doit aussi faire savoir à tous nos salariés imposés sur le revenu de leur travail jusqu'au dernier centime que dans notre société où l'écart entre riches et pauvres ne fait que s'accroître, une catégorie des plus riches a trouvé suffisamment de défenseurs pour mettre en place des règles lui permettant de contourner le fisc pour des montants tout simplement indécents. Ces cadeaux peuvent atteindre parfois des sommes que le salarié moyen aurait mis plusieurs années à gagner.

Je reviens sur l'élément de la concurrence fiscale internationale déloyale telle que rédigé dans le développement de la motion. Dans le contexte international, nous ne pouvons continuer d'agir en prédateur fiscal. Au-delà des coûts très importants que nous payons en termes d'image, cela devrait nous faire réfléchir sur les répercussions financières que peuvent subir des populations de certains pays dont nous tentons d'attirer les plus fortunés. Pour une partie de ces pays qui sont parfois dans les plus pauvres, ce sont peut-être des lits d'hôpitaux, des écoles ou même des aides aux agriculteurs que nous leur enlevons. La réponse à la motion nous dit que pour le canton de Fribourg, il s'agit d'un montant de 2,5 millions pour environ cinquante contribuables qui sont concernés par cette problématique. Je trouve la moyenne de 50'000 francs par contribuable décevante et celle-ci nous montre bien qu'une base de taxation calculée par un multiplicateur de la valeur locative n'est pertinente que pour le contribuable lui-même.

Quant à l'argument du statu quo qui est de dire que si les règles sont trop dures chez nous ils iront s'installer ailleurs, il doit être balayé par la volonté d'une mise en place coordonnée d'abord au niveau suisse puis au niveau international d'une autre politique fiscale. Il s'agit d'une politique fiscale basée entre autres sur l'équité, la solidarité et l'éthique. L'acceptation de cette motion ne peut être qu'un signe clair tentant de mettre un frein

à une compétition fiscale mal placée. L'impôt n'est pas un fléau, ni un enfer d'ailleurs, mais une condition d'existence fondamentale d'un Etat de droit démocratique et d'un Etat conscient de ses différents devoirs et nombreuses missions. La sous-enchère fiscale n'est qu'un moyen d'affaiblir cet Etat. Je terminerai simplement par une phrase de Philippe Monnier, directeur de la promotion économique de la Suisse occidentale, dans une interview du 20 février 2011 dans le *Matin dimanche*: «La politique de promotion axée surtout sur la fiscalité est finie. Aujourd'hui, nous travaillons avec des arguments plus sains et plus durables.»

C'est avec ces quelques considérations que le groupe socialiste, à l'unanimité, vous demande d'accepter cette motion.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Je ne comprends pas. Lors de la dernière session qui nous a réunis dans cette salle, une grande majorité du parlement, relayée par le Conseil d'Etat pour une bonne partie, a estimé que se passer de 150 millions de recettes fiscales n'était pas grave pour le canton et était acceptable pour celui-ci. La même majorité aujourd'hui, relayée par le Conseil d'Etat, nous dit que c'est grave de se passer de 2,5 millions. Je le répète, je ne comprends pas.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je crois que le débat n'est pas de savoir ce qui est éthique ou pas, il s'agit plus d'un débat de religion. Comme nous l'avons dit et parce que nous sommes transparents, en millions de francs, il est vrai que ce type d'imposition n'est pas très important pour le canton. En revanche, en termes d'attractivité fiscale – c'est l'image que l'on donne en termes de fiscalité – cela joue un rôle car c'est de cette manière que l'on arrive à attirer des revenus et des fortunes importantes, même si ceux qui ont ces revenus importants ne bénéficient pas forcément de ces forfaits fiscaux. Dans le système fiscal usuel, contrairement à ce que l'on dit, il y a systématiquement des différences. Le système est adapté à la réalité de chaque contribuable. Le système est en voie d'amélioration. Sur proposition des cantons, la Conférence des directeurs des finances a fait des propositions au Conseil fédéral qui les a acceptées. Aujourd'hui, le processus au niveau Confédération est engagé.

Cette question de l'imposition en fonction des dépenses n'est pas une question de souveraineté fiscale cantonale. Cet élément existe aussi en imposition fédérale. Je note qu'il y a une différence de fond. Si je ne m'abuse, pour l'impôt fédéral, le contribuable qui répond aux conditions a droit à l'imposition en fonction de la dépense. Sur le plan cantonal, on peut le lui donner. Il y a une différence de fond. Contrairement à ce que l'on dit, ce n'est pas qu'une question de souveraineté fiscale cantonale, parce qu'au plan fédéral ce type d'imposition existe également.

Je ne vais pas reprendre chaque intervention des différents intervenants qui se sont exprimés. J'aime bien que l'on fasse la comparaison avec Zürich et que l'on dise de regarder ce qui se passe là-bas. Il est évident que les bâtiments qu'ont quittés et que quitteront encore les gens qui étaient imposés à la dépense sont occupés par d'autres personnes. Ce qui me surprend,

c'est le fait que personne ne se soit demandé d'où venaient ces gens. Vraisemblablement, il s'agit de transferts internes au canton de Zürich. Lorsque l'on dit qu'à Zürich l'impact est relativement faible, je tiens à signaler que Zürich a d'autres conditions-cadre que Fribourg. Il a un aéroport international, une école polytechnique entièrement financée par la Confédération. Il a toute une série d'éléments qui font que Fribourg n'est pas comparable à Zürich.

On a également dit que la concurrence fiscale était malsaine. Je pourrais suivre ce raisonnement s'il n'y avait pas de concurrence sur les prestations. Que fait-on en permanence? On compare les prestations et on dit que par exemple dans le canton de Vaud c'est mieux, nous voulons faire comme eux, etc. La concurrence se fait dans tous les domaines de l'activité de l'Etat.

Le député Gendre a utilisé l'expression «contourner le fisc». Les contribuables qui bénéficient de ce type d'imposition ne contournent pas le fisc. Ils sont fiscalisés selon un système transparent où l'on montre et où l'on dit ce que l'on fait comme pour n'importe quel contribuable. Ces gens paient des impôts et en aucun cas ne contournent le fisc.

On parle de prédateur fiscal sur le plan européen. Il faut faire attention aux termes que l'on utilise. En matière de prélèvements financiers le fisc est une chose, mais il faut voir tout le reste si l'on veut faire des comparaisons. La question de l'imposition sur la dépense n'est pas un débat qu'a ouvert l'Europe. L'Europe ne conteste pas ce type d'imposition car l'Europe connaît également ce type d'imposition. Les forfaits fiscaux n'ont jamais été sur la table des réclamations de l'Europe.

Je souligne encore le fait que sur proposition des cantons on est en passe de durcir un petit peu le système, de manière à pouvoir mieux tenir compte des comparaisons. Il s'agit encore une fois d'une fiscalisation tout à fait correcte qui se pratique ailleurs également, aussi dans d'autres pays. Notamment pour une question d'attractivité fiscale du canton, je vous invite à rejeter cette motion.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 64 voix contre 29 et 0 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 29.*

Ont voté non:

Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Etter (LA,

PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 64.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Rapport N° 233 sur le postulat P2046.08 Stéphane Peiry/Pierre Mauron (système de contrôle interne)¹

Discussion

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). A lire le chapitre 2 de ce rapport intitulé «l'avenir du contrôle interne à l'Etat de Fribourg», on comprend très vite qu'il n'y a pas d'avenir pour un contrôle interne à l'Etat de Fribourg. Cette conclusion est toutefois surprenante, alors que les expériences faites sur la mise en place d'un contrôle interne au service cantonal des contributions sont bonnes. Le rapport dit: «L'expérience faite au SCC demande qu'un SCI (système de contrôle interne) est un outil de gestion important et permet une amélioration de la marche des affaires.» De plus, l'inspection des finances a évalué positivement la création de ce poste au Service cantonal des contributions. A la rigueur, je peux comprendre que l'on ne veuille pas généraliser un SCI dans tous les services aussi petits soient-ils. Je m'étonne tout de même, alors que le Conseil d'Etat semble conscient de cette nécessité pour les grands services, que l'on ne pousse pas la réflexion plus loin. Il existe d'autres services, à l'instar du SCC, où les flux financiers se chiffrent en centaines de millions de francs. Je pense particulièrement aux travaux publics avec de grands projets tels que le pont de la Poya. En outre, les expériences passées devraient inciter le Conseil d'Etat à être plus vigilant sur le contrôle des flux financiers dans le domaine des travaux publics. A partir de là, le Conseil d'Etat devrait poursuivre la réflexion d'implémenter un contrôle interne dans les grands services et les grands établissements (les hôpitaux, l'Université, etc.). Si Fribourg a eu son désordre financier avec les surcoûts de la H189, ailleurs en Suisse romande il ne se passe guère plus de six mois sans qu'une nouvelle scandale n'éclate à propos de l'utilisation des deniers publiques: à Genève c'est la gestion de son parc immobilier avec des loyers défiant

toute concurrence, à Neuchâtel c'est son université avec des salaires payés à des professeurs absents. Ces scandales financiers qui décrédibilisent l'utilisation des deniers publics vis-à-vis des citoyens contribuable et au final l'autorité de l'Etat peuvent être évités ou du moins mis au jour avec un contrôle interne adéquat et performant. Dès lors, j'ose espérer que le canton de Fribourg ne connaisse pas ces prochaines années une nouvelle affaire de mauvaise utilisation des deniers publics et qui aurait pu être évitée avec la mise en place d'un système de contrôle interne. Avec ces considérations, je prends acte de votre rapport.

Menoud Eric (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec beaucoup d'attention le rapport du Conseil d'Etat qui donne suite au postulat Peiry et Mauron. Le rapport du Conseil d'Etat, même s'il peut paraître maigrichon, fait le tour de l'ensemble de la question et permet de constater que la base légale existe et que le Conseil d'Etat privilégie une solution individuelle et adaptée à chaque service ou entité. Comme il avait été annoncé dans la prise en considération de ce postulat, notre groupe ne veut pas d'une solution onéreuse et gourmande en personnel. Notre groupe constate sur la base du rapport que le contrôle interne fonctionne et que l'Inspection des finances, qui fait un excellent travail, veille à l'existence et à la qualité du contrôle interne. Tout ceci est de nature à conforter notre groupe dans son opinion que l'administration de l'Etat fonctionne bien et que les systèmes de contrôle interne sont à même de le vérifier. Dans cet esprit, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport tout en remerciant le Conseil d'Etat.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). D'habitude, il serait toujours plus judicieux d'instaurer un système de contrôle interne pour ne pas ensuite en subir les conséquences. Sous nos latitudes, Fribourg n'est pas le seul élève. On a plutôt l'habitude d'attendre une certaine catastrophe puis ensuite de mettre sur pied un système de contrôle. C'est la H189 qui nous a fait décider d'agir. Lorsque nous voyons la réponse du Conseil d'Etat, j'ai un tout petit peu l'impression que l'on ne veut pas tellement d'un avenir pour ce système de contrôle interne. C'est comme si l'on disait que dans le cadre de la circulation routière nous avons un radar à Guin, qui est très important et qui fonctionne très bien, on part alors du principe que dans les autres districts tout doit être bien et qu'il appartiendrait à chaque district d'examiner la question d'une éventuelle acquisition de radar. Le Conseil d'Etat ne devrait pas se contenter de ce qui a été mis sur pied jusqu'à l'heure actuelle et d'encourager les autres services à uniformiser ce système. Dès qu'il y a des questions de restriction budgétaire, lorsque l'on laisse les Directions libres de faire ou de ne pas faire, c'est le statu quo qui préside souvent. Par rapport aux enjeux financiers, lorsque l'on voit certaines Directions, avec les problèmes que l'on a remarqués également dans d'autres cantons, les problèmes peuvent survenir de toute part. Je sais que l'administration fonctionne bien et que nous avons affaire à des gens compétents. Il n'en demeure pas moins que lorsque des systèmes sont explorés et que des gens agissent

¹ Texte du rapport pp. 664ss.

en parallèle, il peut y avoir certains oublis qui débouchent sur des problèmes relativement graves. J'aurais préféré que le canton de Fribourg adapte ceci et mette en place un projet uniformisé et standardisé applicable à l'administration. Malgré cela, je prends acte de ce rapport.

Lässer Claude, Directeur des finances. Le député Menoud a qualifié le rapport de maigrichon, je serais tenté de lui dire que c'est parce que notre système de contrôle interne nous a expliqué qu'il fallait être bref dans les réponses et qu'il fallait raccourcir les processus pour être efficace.

Je ne fais pas la même lecture du rapport qu'en font les députés Peiry et Mauron. Nous ne disons pas qu'il n'y a pas d'avenir pour un système de contrôle interne, bien au contraire. M. Peiry a dit qu'il fallait mettre en place un système de contrôle interne adéquat. C'est exactement ce que nous faisons. Je relis: «Le Conseil d'Etat considère que la solution choisie, soit un SCI individuel et adapté aux tâches et missions des services et établissements, est la voie à suivre. Il est toutefois important de relever que la responsabilité de la mise en place d'un SCI relève de la hiérarchie de chaque service ou établissement. Le degré de formalisation du SCI peut être adapté à l'importance des flux financiers enregistrés par ceux-ci.» Nous avons déjà un système centralisé de contrôle a posteriori avec le contrôle des finances. L'idée ici n'est pas de mettre un deuxième contrôle des finances a priori, car le contrôle des finances fait un contrôle avant tout financier, il s'intéresse un petit peu aux processus, mais fondamentalement le contrôle interne est une tâche notamment de l'encadrement. Ce n'est pas un organe central qui débarque et qui de temps en temps, tous les quatre ou cinq ans, va voir ce qui se passe. C'est une responsabilité de la hiérarchie que de mettre en place ce type de contrôle. Il faut toutefois le mettre en place d'une façon adaptée aux besoins.

M. Peiry travaille dans la révision. Les avis sont apparemment partagés. J'ai eu une discussion assez poussée avec le réviseur de la caisse de pension. Le réviseur me disait que le système de contrôle interne de la caisse de pension ne nécessite pas par exemple un organe particulier, mais qu'il peut aisément être pratiqué par une ou deux personnes de l'encadrement. On voit que les avis, même chez les spécialistes, vont plutôt vers quelque chose d'adapté aux besoins réels. Le Conseil d'Etat ne dit pas que l'on ne va rien faire. Il ne dit pas que l'on n'ira pas dans des grands services engager ou attribuer cette tâche à quelqu'un qui ne fera que ça, comme on le fait pour le SCC. Nous ne voulons pas créer un service qui remplirait ce rôle à la place de la hiérarchie. C'est le rôle de l'ensemble de la hiérarchie que de s'inquiéter de ces contrôles au fur et à mesure. On ne parle pas seulement des contrôles financiers, mais aussi des contrôles de processus. C'est de leur responsabilité de s'en inquiéter tout au long de l'année. Ce serait à mon sens les déresponsabiliser que de faire quelque chose de centralisé. Le système qui a été mis en place aux Contributions est interne aux Contributions. C'est la raison pour laquelle il fonctionne très bien.

Encore une fois, il est faux de dire que le Conseil d'Etat ne veut rien faire. Ce n'est pas vrai. Il place

clairement la responsabilité là où elle doit être. Il dit que l'ampleur de ce contrôle doit être adaptée aux besoins des services et que l'on ne peut pas faire quelque chose de centralisé, car il s'agirait de mettre en place un deuxième système de contrôle financier tel qu'on le connaît avec l'Inspection des finances. Avec ces considérations, je vous invite à prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Résolution Antoinette de Weck/Jean-Daniel Wicht Soutenons la Patrouille des glaciers!

Dépôt

La Patrouille des glaciers est une manifestation unique au monde, qui réunit pas moins de 4000 sportifs civils et militaires de très haut niveau, suisses ou étrangers, dont de nombreux Fribourgeois. Cette épreuve se déroule tous les 2 ans entre Zermatt et Verbier dans un cadre mythique. Cette compétition de renommée internationale donne une excellente image de notre pays et de la Suisse romande, elle est une vitrine pour notre tourisme.

L'organisation de cette manifestation est assurée par de nombreux bénévoles avec le soutien indispensable et important de l'armée qui, elle seule, dispose des moyens logistiques pour maintenir une course de cette envergure. A l'armée, cette organisation lui donne l'occasion d'exercer des troupes à l'échelle 1 sur 1 pour entraîner ses capacités d'organisation dans le domaine de la conduite, du soutien, des transmissions et des secours. Elle montre ainsi à la population son aptitude à gérer des situations difficiles, à répondre aux besoins d'une région en cas de catastrophe.

Malheureusement, cette manifestation est menacée. Le Département fédéral de la défense n'a pas manifesté son intention de continuer à l'organiser au-delà de 2012, cela pour des raisons d'économie.

Les signataires de la résolution demandent au Conseil d'Etat d'intervenir rapidement et efficacement auprès du Conseil fédéral pour demander que l'armée continue à assurer l'organisation de cette course au-delà de 2012.

Prise en considération

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). La Patrouille des glaciers, manifestation qui existe depuis 68 ans, risque de disparaître après 2012 pour des raisons d'économie. Je tiens à préciser qu'en déposant cette résolution je ne poursuis aucun intérêt personnel. Je ne suis pas dans l'armée et je n'ai malheureusement pas la condition physique pour faire cette course, même si notre collègue Eric Collomb a proposé de me porter sur ses épaules. Si je défends cette course c'est pour d'autres raisons. A mon avis, elle représente la Suisse démocratique de l'excellence, la Suisse de l'effort. Les sportifs qui y participent se battent contre eux-mêmes et leur plus grande récompense consiste à voir le soleil se lever sur les Alpes. Cette course est le symbole des

citoyens qui font que la Suisse est la Suisse, celle du dynamisme et de l'effort recommencé tous les matins. J'ai écrit ce texte un samedi matin à 6 heures. J'entendais dans la rue les maraîchers qui montaient leurs stands. Ils s'étaient levés à trois heures du matin pour pouvoir venir vendre leurs produits à Fribourg. C'est grâce à ces personnes que la Suisse fonctionne. La patrouille en est le symbole, défendons-la!

Je remercie les soixante députés qui ont bien voulu soutenir cette résolution. Merci de la soutenir.

Bulliard Christine (*PDC/CVP, SE*). Antoinette de Weck und Jean-Daniel Wicht wollen anhand einer Resolution die «Patrouille des glaciers» unterstützen, retten. Die Christlichdemokratische Fraktion schliesst sich aus folgenden Gründen und mit folgenden Bemerkungen an: Die «Patrouille des glaciers» ist eine Veranstaltung, welche über 4000 Sportler, Schweizer und Ausländer, auch viele Freiburger, vereint. Dieser Anlass ist von höchster Attraktivität für unser Land und muss erhalten bleiben.

Une carte de visite nationale et internationale pour notre pays. Il est étonnant que M. Maurer, conseiller fédéral, responsable de la Défense, de la protection de la population et des sports, ne soutienne plus cet événement. Il ne veut plus mettre à disposition ses troupes. Voilà pourquoi au niveau fédéral, le conseiller national Bourgeois a déposé une motion en 2010 demandant un rapport sur l'impact de la pérennité de la Patrouille des glaciers. Le Conseil fédéral a rejeté la motion car il dit être conscient de l'importance, de l'impact et du rayonnement de cet événement. Il est dans l'intérêt du Conseil que la Patrouille des glaciers soit organisée en 2012. Le sujet traité aujourd'hui a donc déjà été abordé et résolu au niveau fédéral. Pour terminer, le groupe démocrate-chrétien soutient la résolution et vous demande d'en faire de même.

Fasel-Roggo Bruno (*ACG/MLB, SE*). Ich war neun Jahre lang verantwortlich für 40 Länder und «Attachés». Alte Traditionen sind keine Wegwerfartikel, die man aus Spargründen einfach auf die Seite schiebt und nicht mehr unterstützt. Bei einer Enthaltung hat unsere Fraktion die Resolution von Kollegin de Weck, Kollegen Wicht und Gander zur Kenntnis genommen und wird diese unterstützen.

Ich hatte in den vergangenen neun Jahren mehrmals die Gelegenheit, mit 40 ausländischen Militärattachés bei Nacht, Wind, Schnee, Regen und Kälte beim Wettkampf «La Patrouille des glaciers» dabei zu sein. Immer wieder lobten die ausländischen militärischen Botschaften den Kampfgeist der Teilnehmer und gratulierten der Armee für die Organisation und Durchführung dieses ausserordentlichen Wettkampfes in unserer schönen Alpenwelt. Sie gratulierten uns auch und gaben uns zu verstehen, dass nirgends auf der Welt ein Land ca. 4000 Teilnehmer aus der ganzen Schweiz und aus unserem Kanton, ob zivil oder Militär, für einen solchen Anlass mobilisieren kann.

Unsere Fraktion sieht aber auch noch andere Gründe für die Beibehaltung der «Patrouille des glaciers». Es ist eine Selbsterkenntnis jedes einzelnen Teilnehmers in der Form von Durchhaltewillen und Selbstdisziplin,

im Umgang mit der Gesundheit, und dies im 21. Jahrhundert der grossen Mobilität und Bequemlichkeit. Wir sind auch der Meinung, dass sie bis heute von der Armee geführt wurde und dies auch in Zukunft so bleiben soll. Wir sind auch überzeugt, dass hier die Kosten-Nutzen-Rechnung und das Image unseres Landes sicher im Verhältnis ist.

Mit all diesen Bemerkungen unterstützen wir die Resolution.

Thomet René (*PS/SP, SC*). Qui peut bien s'opposer au maintien de la mythique Patrouille des glaciers? Cette résolution, personne du groupe du parti socialiste n'aurait osé la déposer, de peur de laisser croire qu'on sombrait dans le populisme en pleine année électorale. Que veut-on soutenir avec cette résolution pour la Patrouille des glaciers? L'idée de la Patrouille des glaciers germa durant la période de mobilisation 39–45 dans l'esprit de deux capitaines de la brigade de montagne 10, alors que la Suisse vivait sous la menace de l'invasion. A cette époque, la brigade de montagne 10 avait pour mission de défendre la patrie, plus particulièrement le sud-ouest du massif central alpin suisse. C'est pour tester l'endurance de leur formation en instruction que ces deux capitaines eurent l'idée de faire disputer une course d'endurance alpine faisant passer en une seule étape des patrouilles de trois équipiers de Zermatt à Verbier par l'itinéraire de la haute route. Aujourd'hui, la Patrouille des glaciers c'est 1400 patrouilles de trois hommes skieurs de compétition, dont une armée significative de sportifs fribourgeois, qui se mettent régulièrement en valeur. C'est aussi dix télévisions suisses et étrangères reprenant des images de la Patrouille des glaciers, plus de 40 heures de retransmission, dix radios couvrant en direct l'événement pour plus de 80 heures d'antenne, 3500 articles de presses dont 1500 durant le moins de la course et un site Internet énormément visité avant, pendant et après la course. Reconnaissons que vouloir sauver un exercice de nos troupes lui permettant d'entraîner ses capacités d'organisation dans le domaine de la conduite, du soutien, des transmissions et des secours, vouloir montrer ses aptitudes à gérer des situations difficiles relève du prétexte. C'est presque un mythe du même ordre que celui du fusil d'assaut à la maison. Sauver la Patrouille des glaciers, c'est bien vouloir sauver l'épreuve sportive exceptionnelle d'envergure mondiale, c'est bien vouloir exporter une image d'Epinal de notre pays et offrir une vitrine merveilleuse pour le tourisme. C'est aussi offrir une épreuve hors norme aux sportifs avides des plus grands défis en conservant son sponsor principal. Gardons donc le fusil d'assaut sous le lit et sauvons la Patrouille des glaciers, même si ce jour-là le col de Riedmatten est à sens unique. Promis, le parti socialiste ne vous proposera pas d'ici à l'automne une résolution tendant à maintenir l'exercice à l'échelle un sur un de la Police fribourgeoise pour tester sa capacité à gérer une situation de circulation routière difficile en vous exhortant à soutenir Morat-Fribourg. Le groupe socialiste soutiendra cette résolution.

Schuwey Roger (*UDC/SVP, GR*). Ich muss Kollegin Christine Bulliard korrigieren. Ueli Maurer ist nicht

gegen die Gletscherpatrouille, sondern der restliche Bundesrat.

Die alle zwei Jahre durchgeführte Gletscherpatrouille ist für uns Eidgenossen fast nicht mehr wegzudenken. Diese hochalpine Veranstaltung verlangt diesen leidenschaftlichen Sportlern alles ab. Aus nicht weniger als 40 Ländern reisen jedes zweite Jahr Athleten in unsere schöne Schweiz, um an diesem besonderen Anlass teilzunehmen.

Der Kanton Freiburg ist mit über hundert Läufern immer gut vertreten. Auch die Freiburger Wirtschaft bekommt dies zu spüren, besonders im Süden des Kantons haben sich Sportgeschäfte mit diesem Spezialmaterial ausgerüstet. Nicht weniger als viermal hat ein Freiburger diese Gletscherpatrouille gewonnen, und zudem noch ein Jauner.

Ich hoffe, dass der Bundesrat sich umstimmen lässt und weiterhin die auf der ganzen Welt einzigartige «Patrouille des glaciers» beleben wird.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird die Resolution unterstützen.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Colonel retraité des troupes fribourgeoises, incorporé presque toute ma carrière de miliciens au défunt régiment d'infanterie de montagne 7, vous aurez compris mon intérêt à défendre cette course extraordinaire. J'ai participé à la Patrouille des glaciers, il y a plus d'une dizaine d'années. Cela vous surprend, chers collègues! Pourtant je l'ai fait, de Zermatt à Verbier en passant par Arolla, non pas ski au pied, mais à côté de mon chauffeur dans la jeep militaire qui me conduisait auprès de la troupe que je commandais. Plus de 800 militaires fribourgeois engagés dans le soutien et la logistique de cette course, répartis en détachements d'un bout à l'autre du Valais entre 1000 et 3500 mètres d'altitude. Pour moi, mon état-major et mes hommes, ce fut un exercice extraordinaire, parfois difficile, sans droit à l'erreur, un exercice un sur un au profit des civils et d'autres militaires. Préparer le passage des patrouilleurs à Tête blanche, parfois dans des conditions extrêmes, distribuer matériel, nourriture et boissons, organiser, secourir, soigner, encourager, assurer la sécurité, autant de missions passionnantes, des tâches bien réelles qui développent le temps d'un cours de répétition l'esprit de corps, la maîtrise d'une organisation complexe, la conduite en situation de crise.

Pourquoi l'armée ne pourrait-elle plus soutenir cette course à l'avenir? Coûte-t-elle vraiment trop cher? Il faut savoir que l'organisation hors service est totalement bénévole. Elle est assurée principalement par des officiers valaisans et romands. Les raisons ne sont-elles pas finalement différentes? Peut-être faut-il chercher la cause première au fait que cette course internationale se déroule en Suisse romande, qu'elle est organisée par des Romands, qu'elle met en valeur le tourisme romand et que malheureusement les civils et militaires allemands ne sont pas très friands de ski alpin. D'ailleurs, ces dernières années, les organisateurs ont tenté par différentes mesures d'attirer plus de patrouilles allemandes. Peut-être sentaient-ils déjà le vent tourner. Lors de mon engagement à la Patrouille des glaciers, j'ai côtoyé de nombreuses délégations de militaires étrangers. J'ai pu voir à quel point ils étaient impressionnés par

la maîtrise de la situation et la parfaite organisation de notre armée de milice pour ce genre d'exercice. Une telle course ne pourrait visiblement pas avoir lieu sans le soutien de l'armée. Elle donne une image de notre savoir-faire au-delà des frontières nationales. Elle permet à nos miliciens d'entraîner leur capacité à répondre à des missions complexes, à des missions d'aide en cas de catastrophe. Pour ces raisons, je vous encourage, chers collègues, à soutenir massivement cette résolution qui devrait donner plus de poids aux différentes interventions parlementaires en cours à Berne, interventions visant à pérenniser cette course populaire et militaire dans les années à venir.

– Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 76 voix contre 0. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 76.*

Se sont abstenus:

Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 4.*

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Président-e de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail

Bulletins distribués: 96; rentrés: 93; blancs: 3; nul: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Christian Esseiva* par 89 voix.

Il y a 1 voix éparsée.

Président-e suppléante de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail

Bulletins distribués: 99; rentrés: 92; blancs: 18; nul: 1; valables: 73; majorité absolue: 37.

Est élue *M^{me} Anastasia Zacharatos* par 73 voix.

Assesseur-e suppléante (représentant les employeurs) de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail

Bulletins distribués: 87; rentrés: 85; blancs: 7; nul: 1; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est élu *M. Daniel Bürdel* par 77 voix.

Assesseur-e (représentant les travailleurs) de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail

Bulletins distribués: 87; rentrés: 85; blancs: 6; nul: 1; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est élue *M^{me} Chantal Hayoz* par 78 voix.

Assesseur-e suppléante (représentant les travailleurs) de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail

Bulletins distribués: 86; rentrés: 85; blancs: 12; nul: 1; valables: 72; majorité absolue: 37.

Est élue *M^{me} Kaya Lutfey* par 72 voix.

Assesseur-e (représentant les organisations féminines) de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail

Bulletins distribués: 87; rentrés: 86; blancs: 6; nul: 0; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élue *M^{me} Nicole Schmutz Larequi* par 80 voix.

Assesseur-e suppléant-e (représentant les organisations féminines) de la Commission de conciliation

en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail

Bulletins distribués: 85; rentrés: 84; blancs: 4; nul: 0; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élue *M^{me} Isabelle Brunner Wicht* par 80 voix.

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un membre du Conseil de la magistrature, en remplacement de M. Pierre Corboz

Bulletins distribués: 95; rentrés: 92; blancs: 5; nuls: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Josef Hayoz* par 87 voix.

Un membre de la Commission des finances et gestion du Grand Conseil, en remplacement de M. Emanuel Waeber

Bulletins distribués: 98; rentrés: 95; blancs: 5; nul: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Charles de Reyff*, par 84 voix.

Ont obtenu des voix MM. Denis Grandjean: 2, Albert Studer: 2. Il y a 2 voix éparses.

- La séance est levée à 11 h 15.

La Présidente:

Yvonne STEMPFEL-HORNER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint